RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

NANTES - 6 CHAMPLAIN
Travaux de réhabilitation de 130 logements et de deux locaux d'activités

Relance des lots n° 4, 5 et 6

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 18 décembre 2026 à 16h00

NANTES MÉTROPOLE HABITAT
Office Public de l'Habitat de la Métropole Nantaise
26 Place Rosa Parks
BP 83618
44036 NANTES CEDEX 1

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.7 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.6 – Variantes 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 9
6.1 - Documents à produire 9
6.5 - Usage de matériaux de type nouveau 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
8 - Examen des candidatures et des offres 13
8.1 - Sélection des candidatures 13
8.2 - Attribution des marchés 13
8.3 - Suite à donner à la consultation 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
NANTES – 6 CHAMPLAIN – Travaux de réhabilitation de 130 logements et de deux locaux d'activités

RELANCE DES LOTS n°04 (Menuiserie intérieure bois), n°05 (Cloisons – Doublages) et n°06 (Plafonds Suspendus

Lieu d'exécution :
6 rue Samuel de Champlain - 44300 Nantes

Cette consultation comporte des dispositions visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Contexte :

L'immeuble « 6 Champlain » se situe au nord de Nantes dans le quartier du Chêne des Anglais, classé en QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville)

Il comprend 1 bâtiment en R+16 livré en 1972/1974, qui a fait l'objet d'une vague de réhabilitation entre 2001 et 2015.

Programme des travaux :

- ❑ Rénovation énergétique
- ❑ Traitement du clos couvert avec avec mise en place d'un ITE en façades (isolation + finition en bardage métallique)
- ❑
- ❑ Restructuration et sécurisation du hall :
  - . Retournement de l'accès principal vers la centralité et création d'une transparence pour préfigurer le traversant à terme,
  - . Création de locaux communs (locaux vélos et poussettes),
  - . Remplacement de la porte de hall et des locaux techniques.
- ❑ Intégration de la cage d'escalier au bâtiment et traitement des paliers (plus de transparence et de luminosité)
- ❑ Réfection des ascenseurs et mise aux normes PMR
- ❑ Amélioration des conditions de renouvellement de l'air des logements (VMC)
- ❑ Mise en conformité de la sécurité incendie (bloc secours, skydome, etc.)
- ❑ Intervention de mise en sécurité électrique dans les logements et parties communes
- ❑ Mise en accessibilité du vide sanitaire
- ❑ Modification de la colonne sèche en RDC
- ❑ Accessibilité d'un local associatif et mise aux normes incendie pour les deux locaux associatifs.
- ❑ Réfection de logements (environ 40)
- ❑ *Remplacement des menuiseries extérieures PVC (en variante exigée sur macro-lot n° 2)*

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l**a procédure adaptée ouverte, suite à la procédure avec négociation déclarée sans suite pour infructuosité des lots n°4, 5 et 6.**

La procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 6 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire alloti.

1.4 - Décomposition de la consultation

L'opération initiale est décomposée en 13 lots distincts.
Néanmoins, **les seuls lots concernés par la présente consultation sont :**

Lot	Désignation
04	Menuiserie intérieure bois
05	Cloisons - Doublages
06	Plafonds Suspendus

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454100-5	Travaux de réfection
45262690-4	Remise en état de bâtiments dégradés

Lot	Code principal	Description
04	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
05	45421152-4	Installation de cloisons
06	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus

1.6 - Clause obligatoire d'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est une condition d'exécution pour le lot suivant :

- N°06 – Plafonds suspendus -

Nantes Métropole Habitat est engagé dans une démarche volontaire de promotion de l'emploi et lutte contre l'exclusion. Le cahier des charges du présent marché intègre une condition d'exécution liée à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en application des articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique.

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières selon le nombre d'heures minimal d'insertion défini au CCAP du présent marché.

L'article du CCAP relatif aux conditions particulières d'exécution de la clause sociale précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

**Cette opération relève du programme national de renouvellement urbain porté par l'ANRU.
A ce titre, les heures d'insertion doivent bénéficier en priorité aux habitants
des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.**

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales :

Service Insertion Nantes Métropole
Direction Emploi et Innovation sociale
Tél. : 02 40 99 32 91 - clausesociale@nantesmetropole.fr
2 cours du Champ de Mars – 44923 NANTES cedex 9

Il est précisé que la condition d'exécution d'insertion professionnelle pourra être suspendue dans les conditions définies ultérieurement au Cahier des Clauses Administratives Particulières pour tenir compte de certaines difficultés rencontrées par les entreprises candidates.

1.7 - Réalisation de prestations similaires

Sans objet.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Exigences minimales détaillées de la consultation

Les offres remises au titre des négociations ne devront pas remettre en cause **les critères d'attribution des offres, la clause de variation des prix et les clauses d'exécution du marché.**

2.4 – Conditions d’exécution du marché

Cette consultation comporte des **conditions d'exécution à caractère social (lot n°6 uniquement) et des conditions d’exécution à caractère environnemental** dont le détail est indiqué dans le CCAP.
Le respect de ces dispositions sera une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Ainsi, cette consultation comporte :
- une clause environnementale (respect de la charte chantier éco-responsable de NMH),
- une clause sociale liée à l’insertion professionnelle des publics éloignés de l’emploi (LOT N°06)

Le titulaire du lot n°6 devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs dans le cadre de l'exécution des prestations.

Il est précisé que la condition d'exécution d'insertion professionnelle peut être suspendue dans les conditions définies au Cahier des Clauses Administratives Particulières pour tenir compte de certaines difficultés.

2.5– Autres conditions d’exécution

- Cette consultation comporte par ailleurs :
- une clause sur le port obligatoire de la carte d'identification professionnelle des salariés du BTP,
- des dispositions de sécurité liées aux travaux à proximité de matériaux contenant de l’amiante.

2.6 – Variantes

2.6.1 – Variantes exigées par l'acheteur

Les candidats **doivent** répondre à la solution de base et ont l'**obligation** de faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives aux lots suivants :

Lot	Variantes exigées
04 - Menuiserie intérieure bois	- **VE1 :** Remise en état et remplacement des menuiseries et quincailleries dans les logements vacants
05 - Cloisons – Doublages	- **VE1 :** Mise en place ou remplacement de cloisons dans les logements vacants

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

> ⚠ **La réponse à la solution de base est obligatoire.**

2.6.2 – Variantes libres à l'initiative du candidat

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes libres.

Les variantes libres devront respecter a minima les mêmes performances techniques que celles indiquées au CCTP.

> ⚠ **La réponse à la solution de base est obligatoire.**

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

CABINET BARRE LAMBOT
Quai de Tourville
3 rue du Professeur Y. Boquien
44000 NANTES
Tél. : 02.40.20.41.22
Courriel : barrelambot@mac.com

Co-traitants :
BET Structure : **SERBA**
BET Fluides : **ISOCRATE**
Economie de la construction : **Cabinet Denis ROUSSEAU**
BET Amiante : **SEREA**
Bet VRD / **AGEIS**

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est :
DIAG + APS + APD + PRO + ACT + VISA + DET + AOR

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

SARL ROC
185 La Théardière
44850 LIGNE
Tél. : 02.40.50.44.78
Courriel : sarl.roc@orange.fr

Le titulaire de la mission est représenté par : **Monsieur ROGER.**

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC
5 place des Frères Montgolfier
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01.30.12.81.77
Courriel : contact@socotec.com

Le contrôleur technique est représenté par : **Fabien ROUILLARD**.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
LP, LE, SEI, SH, PS, PHhab, Conception, THhab-Conception, HAND, PV

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de **niveau II** sera assurée par :

BUREAU VERITAS
8 avenue Jacques Cartier
44807 SAINT HERBLAIN CÉDEX
Tél. : 02.40.92.06.89.
Le coordonnateur est représenté par : **Arnaud LE MOAL**

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai prévisionnel d'exécution des prestations est de **25 mois**, période de préparation, congés et intempéries inclus. (Ce délai s'entend hors GPA et levée des réserves).

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 15 décembre 2026 (pour les lots n° 1-2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, attribués dans le cadre de la consultation initiale)

Date prévisionnelle de démarrage pour les présents lots n° 4, 5 et 6 : 1er mars 2027

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres, subventions et emprunts.

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitants de premier rang éventuels de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations. L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement et son annexe co-traitance
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des prescriptions recommandations urbaines, architecturales et paysagères PGNN
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le plan général de coordination SPS
- Le Rapport Amiante Avant Travaux
- le PIC
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les études thermiques
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Projet Global Nantes Nord - Aménagement des espaces publics - secteur : centre commercial Boissière
- Le cadre de réponse « performances en matière d'environnement »
- La charte Chantier Eco-responsable de Nantes Métropole Habitat
- La charte intervention en site occupé de Nantes Métropole Habitat
- arbre - dépendances routières - bassins d'orages et noues
- Le guide de protection des arbres en phase chantier

(*ce guide donne des prescriptions en matière de protection des arbres soumis à des contraintes de chantier. Ces préconisations émanent de Nantes Métropoles et ses services. Ce guide détaille sous forme de fiches des méthodes de protections en fonction du contexte.)*

- les formulaires DC1, DC2 et DC4 (déclaration de sous-traitant)
- la Fiche Signalétique Fournisseur NMH

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur la plateforme AWS.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature
telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Lettre de candidature et Désignation du mandataire par ses co-traitants (DC1)	Oui
Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)	Non
La Fiche Signalétique Fournisseur de Nantes Métropole Habitat dûement complétée	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise:

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux équivalents exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Attestations de formations aux risques liés à la présence d'amiante en sous-section 4 ou attestations sur l'honneur que les entreprises s'engagent à former leur personnel avant le démarrage des prestations.	Oui

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Attestation QUALIBAT en cours de validité ou références équivalentes	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) joints au Dossier de Candidature. (disponibles également à l'adresse : www.economie.gouv.fr.)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes **TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT UN ACTE D'ENGAGEMENT PAR LOT**	**Oui**
Une note méthodologique des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. *Ce document détaillera notamment l'ensemble des sous-critères de la valeur technique énoncés à l'article **8.2** du présent RC*	Non
Le cadre de réponse « performances en matière d'environnement » dument complété	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Un certificat de visite de site	**Oui**
Le guide de protection des arbres signé	**Oui**
La charte intervention en site occupé de Nantes Métropole Habitat signée	**Oui**
La charte Chantier éco-responsable de Nantes Métropole Habitat signée	**Oui**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général **"variantes exigées"** comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. **Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement**, en complément de l'offre de base.

6.3 - Présentation des variantes libres

Les candidats présenteront un dossier général **" variantes libres "** comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base (le cas échéant), ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges. **Le montant de chacune des variantes libres proposées par le candidat est à reporter sur l'acte d'engagement.**

6.4 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire - **L'offre d'un candidat qui n'aura pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.**

Les conditions de visites sont les suivantes : La visite des lieux est obligatoire. En effet, la connaissance des lieux revêtant de l'importance aux yeux du maître d'ouvrage, la justification de la visite du site fera partie intégrante de l'offre. A cet effet, un certificat de visite des locaux signé par le représentant du Pouvoir Adjudicateur pourra être remis aux candidats effectuant la visite. Une copie de ce certificat sera remise avec l'offre par le candidat. **L'absence de visite sera éliminatoire.**

Pour prendre rendez-vous, les candidats doivent contacter : Florian LEBAS : florian.lebas@nmh.fr

6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : ..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Echanges électroniques obligatoires :

Nantes Métropole Habitat via son site internet : **http://www.nmh.fr** met à disposition des entreprises une **plateforme de dématérialisation (AWS-ACHATS).**
Cette plateforme centralisera donc tous les échanges liés à un marché public entre les fournisseurs et NMH (dépôts des candidatures et/ou des offres, questions/réponses en cours de consultation, phases de négociation, envois des différents courriers (rejet, attribution, notification des marchés et des avenants).

IMPORTANT : L'adresse courriel renseignée par votre entreprise (votre identifiant) sera également l'adresse courriel qui servira pour ces échanges, **nous vous demandons donc d'être vigilants sur l'enregistrement de cette adresse**.
Par ailleurs, vous pouvez bénéficier d'une **veille gratuite** sur les consultations lancées par Nantes Métropole Habitat en créant votre compte fournisseur et en choisissant les domaines d'activités sur lesquels vous souhaitez être alerté.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.nmh.fr .

Le pli doit contenir les pièces définies au règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

7.2 - Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise **par courrier recommandé** à l'adresse suivante :
NANTES METROPOLE HABITAT - Service Commande Publique - 26 place Rosa Parks - BP 83618 - 44036 NANTES CEDEX 01

7.3 - Signature électronique

La signature électronique est exigée pour les documents suivants :

- **L'acte d'engagement,**
- **Le guide de protection des arbres,**
- **La charte intervention en site occupé de Nantes Métropole Habitat,**
- **La charte Chantier éco-responsable de Nantes Métropole Habitat.**

Les documents doivent être obligatoirement signés en amont de leur dépôt sur https://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm ou avec l'outil de leur choix.

LE FORMAT DE SIGNATURE PADES EST PRECONISE PAR NANTES METROPOLE HABITAT

Pour tout renseignement concernant la signature si vous êtes attributaire de ce marché :

Nous vous invitons à consulter la fiche « signature et dépôt électronique sur AWS Achat » en suivant ce lien :
https://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Achat_depot-sans-signature.pdf

Après attribution du marché, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm).

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres, etc.). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais, etc.).

Par conséquent, il est recommandé **d'indiquer une adresse mail durable** pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, **ainsi que la ou les adresses de remplacement** en cas d'absence de ce dernier.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.4 - Transmission non autorisée sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le représentant du directeur général peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **3 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Aptitudes à exercer l'activité professionnelle,
Capacités économiques et financières en adéquation avec le lot/marché
Capacités techniques et professionnelles en adéquation avec le lot/marché

Niveau minimal de capacité financière :
Chiffre d'affaires apprécié en fonction de l'ampleur du marché

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Valeur technique de l'offre	**55 %**
*1.1-**Méthodologie d'intervention des travaux liés au chantier :** Description du mode d'exécution des travaux, Description de l'organisation du chantier, etc.*	*60 %*
*1.2- **Moyens humains affectés aux prestations***	*20 %*
*1.3-**Dispositions de l'entreprise pour limiter les nuisances** auprès des locataires*	*20 %*
2- Prix des prestations	**40%**
3- Performances en matière de protection de l'environnement	**05%**
*3.1- **Limiter les nuisances de chantier :** nuisances sonores et vibratoires, dispositifs anti-poussières vis-à-vis des locataires et riverains*	*35%*
*3.2- **Limiter l'empreinte carbone du chantier au niveau de la logistique d'entreprise** (utilisation d'engins à faibles émissions, Optimisation des flux routiers…)*	*30%*
*3.3- **Gestion des déchets et des polluants, protéger les milieux naturels / protéger la biodiversité***	*35%*

1-Le critère valeur technique de l'offre sera noté de 1 à 4 par sous-critère, à partir des renseignements fournis par l'entreprise dans sa note méthodologique (pondération : 55% de la note globale de l'offre)

Chacun des 3 sous-critères de la valeur technique fera l'objet d'une notation de 1 à 4. Les notes obtenues seront ensuite pondérées et additionnées pour obtenir la note de la valeur technique de l'offre (sur 4)

La notation de chacun des sous critères sera la suivante :
- *Renseignements très satisfaisants : note 4*
- *Renseignements satisfaisants : note 3*
- *Renseignements moyennement satisfaisants : note 2*
- *Renseignements peu satisfaisants voire insuffisants : note 1*

2-La notation du critère prix des prestations (sur 4) sera effectuée en respectant la proportionnalité des offres, après avoir attribué la meilleure note à l'offre la moins-disante. (pondération : 40% de la note globale de l'offre)

3-Le critère des performances en matière de protection de l'environnement sera noté de 1 à 4 par sous-critère à partir des renseignements fournis dans sa note relative à la protection de l'environnement. (pondération : 5% de la note globale de l'offre)

Chacun des 3 sous-critères fera l'objet d'une notation de 1 à 4. Les notes obtenues seront ensuite pondérées et additionnées pour obtenir la note de la protection de l'environnement (sur 4)

La notation de chacun des sous critères sera la suivante :
- *Renseignements très satisfaisants : note 4*
- *Renseignements satisfaisants : note 3*
- *Renseignements moyennement satisfaisants : note 2*
- *Renseignements peu satisfaisants voire insuffisants : note 1*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Suite à l'analyse des propositions, NANTES MÉTROPOLE HABITAT appréciera l'opportunité de conduire une phase de négociation avec les candidats dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement des offres énoncés ci-dessus.
Toutes les offres « inappropriées » (réponse sans rapport avec le besoin du directeur général) seront éliminées et non négociables.
Les discussions pourront porter sur tous les aspects tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'un récapitulatif de l'offre (annexé à l'acte d'engagement) avec le candidat retenu avant la notification du marché.

APROVALL (anciennement E-attestations) **:** L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise sur le site « Aprovall » les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

En effet, Nantes Métropole Habitat met à disposition la plateforme en ligne APROVALL afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives notamment dans le cadre de son obligation de lutte contre le travail dissimulé (article L 821-1 du Code du Travail) - Cette démarche administrative est obligatoire pour tous les titulaires de marchés en cours avec Nantes Métropole Habitat.

LES TITULAIRES de marchés devront déposer (gratuitement), sur cette plateforme les documents suivants :
- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale de moins de 6 mois,

- la liste nominative des salariés étrangers soumis à l'autorisation de travail et participant à la réalisation des travaux ou à la fourniture de service, objet du contrat. Cette liste devra être mise à jour sur le site Approval tous les 6 mois jusqu'à la fin du contrat.

- une attestation annuelle de déclarations et de paiement délivrée par l'administration fiscale et par votre organisme social,

- les certificats de qualification

- La signature du Code de Conduite de NMH

- une attestation d'assurance au titre de la **responsabilité civile** découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux.
- une attestation d'assurance au titre de la **garantie décennale** couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792, 1792-1, 1792-2, 1792-4 et 1792-4-1 du Code civil ;
- une attestation d'assurance au titre de **la garantie biennale de bon fonctionnement** couvrant les responsabilités résultant des principes de l'article 1792-3 du Code civil.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : **http://www.nmh.fr**

Ou sur la plateforme AWS-Achats, via le lien **« correspondre avec l'acheteur »**

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :
NANTES MÉTROPOLE HABITAT
Service Commande Publique
26 Place Rosa Parks
44036 NANTES CEDEX 1
Auprès de Laure PICARDA
Contact : via l'onglet **« correspondre avec l'acheteur »** sur la plateforme aws

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :
Service Transition et Maintenance du Patrimoine
Auprès de Matthieu PLAISANCE
Contact via l'onglet **« correspondre avec l'acheteur »** sur la plateforme aws

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Renseignements relatifs à l'action d'insertion professionnelle :

Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales de Nantes Métropole
Service Emploi et Insertion / Direction Économie et Emploi Responsables
2 cours du Champ de Mars
44923 NANTES cedex 9
Tél. : **02 40 99 32 91** - Courriel : **clausesociale@nantesmetropole.fr**

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Nantes
6 Allée de l'île gloriette
BP 24111
44000 NANTES

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Greffe du tribunal administratif de Nantes
6 Allée de l'île gloriette
BP 24111
44000 NANTES

Nantes Métropole Habitat
Service Commande Publique
Mail : **marches@nmh.fr**